

Procès-verbal

Le vendredi 14 novembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON

Représenté : Delphine LORON TRAVARD représentée par Maud BATTANDIER

Excusés : Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2025 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité : 8 pour

Délibérations du conseil :

Le prix de vente des communaux de Monjonin et la section de Monjonin (N° DE_056_2025)

Madame le Maire explique que les habitants de Monjonin : M. et Mme GARDETTE, M. MOREL, M. FORISSIER et Mme GALINIER veulent acquérir des biens communaux attenant à leur habitation.

M. TURLAN souhaite également acquérir la parcelle B324 qui fait partie de la section de Monjonin pour une superficie de 770m²

Les frais de notaire, de géomètre, du commissaire enquêteur et les annonces sur les journaux sont à charge des acquéreurs.

Il faut définir le prix de vente de ces biens communaux ainsi que la section de Monjonin.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal des membres présents :

- ACCEPTE de vendre les parties communales au lieu-dit Monjonin et la section de Monjonin aux habitants attenants,
- ACCEPTE de prendre M. FAVIER Pierre comme commissaire – enquêteur
- DECIDE de fixer le prix à 0.40€ /m²,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces terrains ainsi que ceux du commissaire - enquêteur

Délibération : adoptée

L'avance de trésorerie assainissement restituée au BP Principal (N° DE_053_2025)

Madame le Maire rappelle qu'en date du 6 décembre 2023, le Conseil municipal a voté une avance remboursable du budget principal de fonctionnement au budget assainissement pour un montant de 8 800€ pour régulariser le compte assainissement.

A savoir, qu'il faut rembourser cette somme de 8 800€ du budget assainissement au budget de fonctionnement

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal des membres présents :

- ACTE le remboursement des 8 800€ du budget assainissement au budget principal de fonctionnement,
- AUTORISE Madame le Maire à faire le nécessaire avec le Service de Gestion Comptable Loire Nord de Roanne.

Délibération : adoptée

Approbation du Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPSQ) 2024 (N° DE_055_2025)

Madame le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal du compte rendu du Rapport sur la Qualité du Service public de l'eau potable établi par le Système Mixte des eaux de la Bombarde pour l'année 2024.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal des membres présents :

- APPROUVE le rapport d'activité 2024,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce rapport annuel

Délibération : adoptée

Modification du budget communal pour l'investissement 2025-bis (N° DE_055_2025)

Annule et remplace la délibération 050_2025

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune a annulé la délibération 050_2025 suite à une erreur de compte ; cette ligne pourra régler les factures de la réhabilitation de la future mairie.
La ligne de trésorerie doit être sur le compte 2313 :

- 22311 : - 222 406.24€
- 2313 : + 222 406.24€

Oui cet exposé après en avoir délibéré, le Conseil municipal des membres présents :

- ACCEPTE de transférer la somme de 222 406.24€ du compte 22311 au compte 2313.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compte et avertir le SGC Loire Nord.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Assurance du personnel CIGAC avec Groupama : Adhésion renouvelée pour 4 ans à partir du 1^{er} janvier prochain, complémentaire maladie à 1.63% ce qui représente pour notre collectivité 1 220.83€/an
- Conseil d'école : suite au conseil d'école du 1^{er} trimestre la remarque suivante a été soulevée : la traversée et entrée du village, école et abri bus trop dangereux par une vitesse excessive :
 - Relancer le Conseil Départemental pour l'étude des stationnements et la création de chicanes pour faire ralentir la circulation,
 - Interdire les camions de plus de 19 tonnes de traverser le village
 - Mettre un panneau de l'autre côté de la rue ou vers l'abri bus : panneau de passage piéton
- L'ancien point Com :
 - Le commerce : mettre une annonce sur le bon coin 250€ par mois et 50€ de charges et une affiche sur la porte « A LOUER »
 - L'appartement : les travaux ne sont pas terminés par faute de temps de l'agent communal
- Le Multi service d'Urfé : le sumup fonctionne très bien et le paiement par carte est autorisé à partir de 5€
- Echange sur le TEOM

Séance levée à 22h05